

Objet	: Organisation de la direction générale des Moyens de paiement (DGMP)
répertoriée section (s)	: 1.1. structure et organisation
Source	: Direction générale des Moyens de paiement Cabinet
date de mise en application	: Immédiate
références des textes modifiés ou complétés	: néant
références des textes abrogés	: C-2025-11

Table des matières

1. ORGANISATION INTERNE	3
2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES ET DES DIRECTIONS	4
2.1. La fonction GRH.....	4
2.2. Le service de la conformité et du pilotage des risques	4
2.3. La direction de la Fabrication des billets	4
2.3.1. La direction du projet Refondation.....	5
2.3.2. La direction de la Production	5
2.3.3. La direction de la Traçabilité.....	5
2.3.4. La direction des Ressources humaines	5
2.3.5. Le service recherche et développement.....	6
2.3.6. Le service sûreté et sécurité incendie	6
2.3.7. Le service achats	6
2.3.8. Le service qualité	6
2.4. La direction de l'Administration, des Finances et du Contrôle de gestion	7
2.4.1. Le pôle budget – Fabrication des billets et papeterie.....	7
2.4.2. Le pôle budget – affaires fiduciaires, moyens de paiement et direction générale	7
2.4.3. Le pôle comptabilité générale et industrielle.....	7
2.4.4. Le pôle RH et formation.....	7
2.5. La direction des Relations clientèle Institutionnelle.....	7
2.5.1. Le service de l'administration des ventes.....	7
2.5.2. Le service des relations technico-commerciales.....	8
2.6. La direction des Activités fiduciaires.....	8
2.6.1. Le service de pilotage et de contrôle des activités fiduciaires	8
2.6.2. Le service de caisse et de l'or.....	8
2.6.3. Le centre opérationnel de contrôle et de pilotage des transports	9
2.6.4. Le centre fiduciaire de Paris La Courneuve	9
2.6.5. Le centre fiduciaire Nord de France	9
2.7. La direction des Études et de la Surveillance des paiements.....	10
2.7.1. La cellule opérationnelle paiements	10
2.7.2. Le service des moyens de paiement scripturaux.....	10
2.7.3. Le service des études fiduciaires	10
2.7.4. Le service de lutte contre la contrefaçon	10
2.8. La direction Informatique des moyens de paiement.....	11
2.8.1 La cellule de contrôle	11
2.8.2 La cellule PMO	11
2.8.3 Le service support DGMP	11
2.8.4 Le service du système d'information des Moyens de paiement	11
2.8.5 Le service du système d'information de la Fabrication des billets	11
2.8.6 Le service informatique industrielle	11
2.8.7 Le service infrastructure, développement, exploitation de la Fabrication des billets	12
2.8.8 Le service euro numérique	12

Exposé des motifs

La présente circulaire décrit l'organisation de la direction générale des moyens de paiement.

La direction générale des moyens de paiement regroupe l'ensemble des activités d'étude et de surveillance portant sur les moyens de paiement de détail, dont le fiduciaire et l'euro numérique. Elle exerce également l'activité de production de billets de banque et celle d'émission/circulation des billets et pièces en euro. Elle a pour objectif de s'assurer que le grand public dispose d'une panoplie complète de moyens de paiement efficaces, fiables et sécurisés.

1. ORGANISATION INTERNE

La direction générale des moyens de paiement (DGMP) comprend :

- la fonction GRH, rattachée à la direction générale,
- le service de la conformité et du pilotage des risques,
- la direction de la Fabrication des billets, qui regroupe :
 - la direction du Projet Refondation,
 - la direction de la Production,
 - la direction de la Traçabilité,
 - la direction des Ressources humaines,
 - le service des achats,
 - le service recherche et développements,
 - le service de la sûreté et sécurité incendie,
 - le service qualité,
- la direction de l'Administration, des Finances et du Contrôle de gestion (DAFCG) qui regroupe :
 - le pôle budget – Fabrication des billets et papeterie,
 - le pôle budget – affaires fiduciaires et moyens de paiement,
 - le pôle comptabilité générale et industrielle,
 - le pôle RH et formation.
- la direction des Relations clientèle institutionnelle (DRCI) qui regroupe :
 - le service de l'administration des ventes,
 - le service des relations technico-commerciales.
- la direction des Activités fiduciaires (DAF) qui regroupe :
 - le service de pilotage et de contrôle des activités fiduciaires (PCAF),
 - le service de caisse et de l'or (SCO),
 - le centre opérationnel de contrôle et de pilotage des transports (COCPIT),
 - le centre fiduciaire de Paris La Courneuve (CFPLC),
 - le centre fiduciaire Nord de France (CEFINOF).

- la direction des Études et de la Surveillance des paiements (DESP) qui regroupe :
 - la cellule opérationnelle paiements (COP),
 - le service des moyens de paiement scripturaux (SMPS),
 - le service des études fiduciaires (SEF),
 - le service de lutte contre la contrefaçon (SLC).

- la direction Informatique des moyens de paiement (DIMP) qui regroupe :
 - la cellule de contrôle,
 - la cellule PMO,
 - le service support de la DGMP (SUPDGMP),
 - le service du système d'information des moyens de paiement (SIMOP),
 - le service du système d'information de la Fabrication des billets (SIFAB),
 - le service informatique industrielle (S2I),
 - le service infrastructure, développement, exploitation de la Fabrication (SIDEF),
 - le service euro numérique (SEN).

2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES ET DES DIRECTIONS

2.1. La fonction GRH

Rattaché(e) à la direction générale, la ou le GRH supervise et assure l'animation fonctionnelle des différentes équipes RH de la DGMP. La ou le GRH est assisté(e) d'un ou d'une adjointe rattaché(e) à la DAFCG.

2.2. Le service de la conformité et du pilotage des risques

Il est chargé de la gestion des risques de la direction générale en lien avec les acteurs locaux de la gestion des risques. Il traite également de la sécurité du système d'information de la direction des Activités fiduciaires.

Il s'assure du bon déroulement des travaux relatifs au contrôle permanent dans les directions (1ère ligne de maîtrise) et coordonne les contrôles de 2^{ème} ligne de maîtrise ainsi que la gestion de la documentation (charte, référentiels).

Il est l'interlocuteur de l'audit des services centraux pour le déroulement des missions d'audit.

Il est responsable de la mise en œuvre de la politique anti-corrupcion déployée au sein de la DGMP. Il coordonne ces travaux en lien avec la direction de la Prévention des risques du Contrôle général et les autres unités concernées pour le réseau (services régionaux de contrôle et de maîtrise des risques), notamment.

2.3. La direction de la Fabrication des billets

Elle est chargée de proposer et de mettre en œuvre la stratégie industrielle de l'imprimerie, sur le site actuel et le site futur (Refondation). Elle est responsable de la direction de projet Refondation. Elle organise l'activité du site industriel et veille au respect de l'ensemble des exigences légales et réglementaires, notamment en matière d'environnement et de sécurité du personnel. Elle met en œuvre les politiques achats et recherche et développement de l'imprimerie. Elle assure la représentation du site auprès des parties prenantes externes. Elle est en charge de la gestion des relations sociales sur le site.

2.3.1. La direction du projet Refondation

Elle est chargée du pilotage du projet Refondation, dans le cadre de la stratégie définie par la direction générale. Elle pilote l'ensemble des relations avec les parties prenantes internes et externes au projet.

2.3.2. La direction de la Production

Elle a pour mission l'impression et la mise à disposition de billets en euro pour la direction des Activités fiduciaires, ainsi que de billets dans d'autres dénominations pour les banques centrales clientes de la Banque de France. Elle comprend les services suivants :

- le service production qui exerce les activités d'impression des billets euro et export ainsi que les activités de finition ; il comprend et supervise l'atelier d'impression (pôle offset, sérigraphie, taille douce, pelliculage) et l'atelier de traitement aval (découpe, tri, emballage) ;
- le service pré-presses qui met à disposition du service production l'ensemble des éléments imprimants nécessaires ; il intègre les produits nouveaux (qui réalisent l'origination des nouvelles coupures), les ateliers formes imprimantes, encres ainsi que le pôle préparation impression ;
- le service logistique qui assure les activités de manutention des feuilles et des billets aux différentes étapes de la fabrication : déchargement du papier blanc, approvisionnement des machines, gestion des transports intersites et organisation des transports sécurisés ainsi que les activités de stockage (gestion des serres). Il planifie les activités de production (plans directeurs de production) et assure les approvisionnements ;
- le service maintenance qui assure le maintien, la réparation et l'amélioration des équipements de production ;
- le service industrialisation est le support technique aux procédés de production. Il participe à l'industrialisation des développements de la direction de la recherche et des affaires scientifiques ;
- le service entretien travaux neufs qui assure la maintenance des infrastructures, matériels et bâtiments, ainsi que la gestion des projets de travaux ;
- la cellule excellence opérationnelle qui intervient en support pour améliorer les performances des organisations des différents services de la direction de la Fabrication des billets en développant la structuration du pilotage, la responsabilisation des équipes et en développant le savoir-faire et le savoir-être des collaborateurs.

2.3.3. La direction de la Traçabilité

Elle élabore et met en œuvre la politique relative à la traçabilité et au contrôle interne des valeurs fiduciaires de la direction de la Fabrication des billets en lien avec la direction de la sûreté de la Fabrication des billets. Elle est garante de l'application des règles du référentiel de traçabilité établi par la Banque centrale européenne pour les imprimeries fiduciaires. Elle comprend les services suivants :

- le service de gestion des valeurs qui est chargée des opérations de comptage et de vérification des valeurs, de gestion des prélèvements de valeurs et des opérations de destruction ;
- le service du contrôle interne qui constitue la 2ème ligne de maîtrise et est responsable de la comptabilité fiduciaire, des contrôles sur les opérations de sous-traitance, des contrôles par visionnage et de l'analyse des écarts, ainsi que de la supervision du système d'information de gestion des valeurs.

2.3.4. La direction des Ressources humaines

Dans le cadre de l'autonomie de gestion RH confiée à la Fabrication des billets, elle élabore et met en œuvre la politique de ressources humaines de la direction de la Fabrication des billets et de la direction des Relations clientèle institutionnelle en lien avec les orientations stratégiques de la direction générale

et de la direction générale des Ressources humaines ainsi que la politique de communication pour les personnes relevant de son périmètre. Elle comprend les services suivants :

- le service gestion du personnel et développement des compétences qui met en œuvre la politique de recrutement et de gestion des carrières en lien avec les besoins organisationnels et la stratégie ;
- le service administration du personnel et paye qui supervise la gestion des rémunérations ;
- le service formation qui supervise la politique de formation ;
- le service hygiène-sécurité-environnement qui supervise et contrôle l'application de la politique hygiène et sécurité et environnement ;
- le service communication qui définit et met en œuvre les moyens de communication interne et externe, en lien avec la stratégie de la direction générale et de la direction de la Communication de la Banque de France.

2.3.5. Le service recherche et développement

À travers son expertise scientifique et technique, ce service pilote les projets liés à la création et à l'amélioration des produits et des procédés. Il gère le portefeuille de brevets et la propriété intellectuelle des développements. Il réalise les essais d'impression sur machines pilotes.

Son périmètre couvre l'imprimerie et la papeterie dans le cadre de la convention de service conclue avec Europafi.

2.3.6. Le service sûreté et sécurité incendie

Il élabore et met en œuvre la politique sûreté de la direction générale, en lien avec la direction de la Sécurité du Secrétariat général. Il est garant de l'application des règles du référentiel de sécurité établi par la Banque centrale européenne pour les imprimeries fiduciaires. Il assure la fonction d'interlocuteur RGPD pour la Fabrication des billets.

Il est responsable de la sûreté et sécurité incendie et coordonne les moyens humains et matériels garantissant l'intégrité du site : sûreté physique du site, sûreté intérieure et sécurité incendie.

2.3.7. Le service achats

Dans le cadre de l'autonomie de gestion confiée à la Fabrication des billets, il élabore et met en œuvre la politique achats en lien avec les orientations stratégiques de la direction générale dans le respect de la réglementation de la commande publique et des orientations de la direction des Achats de la Banque. Le périmètre des achats de matières premières et techniques couvre les besoins de l'imprimerie et de la papeterie dans le cadre de la convention de service conclue avec Europafi.

2.3.8. Le service qualité

Il gère et anime le dispositif qualité ISO de la Fabrication des billets.

Il supervise :

- le pôle contrôle qualité produit qui définit et met en place des moyens de contrôle à tous les niveaux de la production pour garantir les exigences de qualité attendues à la Fabrication des billets. L'activité de recettage (contrôle final sur échantillonnage sur l'ensemble des billets) lui est rattachée ;
- le pôle métrologie qui définit et met en œuvre des principes et des méthodes permettant de garantir et de maintenir la conformité des outils et des processus de mesure à la Fabrication des billets.

2.4. La direction de l'Administration, des Finances et du Contrôle de gestion

Elle définit et supervise la gestion financière (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion...) pour l'ensemble de la direction générale. Elle suit les activités de la direction de la Fabrication des billets et de la direction des Relations clientèle institutionnelle dans le cadre de l'autonomie financière et budgétaire accordée à la Fabrication des billets, en coordination avec la direction Financière de la Banque. Elle veille à l'application des réglementations financière et fiscale en vigueur.

Ces fonctions sont également assurées pour Europafi, dans le cadre de la convention de services entre la papeterie et la Banque de France.

Elle est compétente pour les sujets transverses et la gestion des ressources humaines, la formation, et les relations sociales des unités qui ne relèvent pas de la direction des Ressources humaines de la Fabrication des billets ou de la direction des relations clientèle institutionnelle.

Elle comprend les pôles suivants :

2.4.1. Le pôle budget – Fabrication des billets et papeterie

Il supervise la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement, fournit et développe les informations financières de contrôle de gestion (coûts de revient, études économiques, reporting...) pour la direction de la Fabrication des billets, la direction des Relations clientèle institutionnelle et la papeterie (dans le cadre de la convention de services conclue avec Europafi). Il veille à ce que les métiers optimisent leurs coûts de revient.

2.4.2. Le pôle budget – affaires fiduciaires, moyens de paiement et direction générale

Il supervise la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement, fournit et développe les informations financières de contrôle de gestion (coûts de revient, études économiques, reporting...) pour la DGMP à l'exception du périmètre couvert par le pôle budget Fabrication des billets et papeterie. Il veille à ce que les métiers optimisent leurs coûts de revient.

2.4.3. Le pôle comptabilité générale et industrielle

Il tient la comptabilité de l'imprimerie et de la papeterie, dans le cadre de la convention de service conclue avec Europafi, ainsi que la fourniture des états financiers et fiscaux (compte de résultat, déclarations, règlements...).

2.4.4. Le pôle RH et formation

Il est responsable des ressources humaines des directions qui ne sont pas gérées par le service des ressources humaines de la direction de la Fabrication des billets (administration du personnel, formation et relations sociales).

2.5. La direction des Relations clientèle Institutionnelle

Elle est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale et marketing de la Fabrication des billets, ainsi que du développement commercial et de la gestion des relations avec les clients (banques centrales étrangères, BCE, imprimeries d'État, imprimeurs privés). Elle comprend les services suivants :

2.5.1. Le service de l'administration des ventes

Il gère les commandes euro et export, les commandes d'impression sous-traitées, organise les expéditions des commandes export et assure la facturation.

2.5.2. Le service des relations technico-commerciales

Il assure l'interface technique entre les clients, l'imprimerie et la papeterie, dans le cadre de la convention de service conclue avec Europafi, et est chargée des réponses aux réclamations clients. Il met en place des actions de coopération auprès des banques centrales étrangères clientes de la Fabrication des billets.

2.6. La direction des Activités fiduciaires

Elle a pour mission de garantir sur l'ensemble du territoire métropolitain une circulation fiduciaire euro de qualité et en quantité suffisante. Elle pilote les relations avec la filière fiduciaire (banques, transporteurs de fonds, Direction générale du Trésor, Monnaie de Paris, Gendarmerie nationale etc...). Elle met en circulation les billets et les pièces euro et en assure l'entretien, directement comme opérateur et en responsabilité fonctionnelle des caisses du réseau, ou indirectement comme superviseur des opérateurs (établissements de crédit et transporteurs de fonds) procédant au recyclage des billets et pièces par leurs propres moyens.

2.6.1. Le service de pilotage et de contrôle des activités fiduciaires

Il a pour mission de garantir une circulation fiduciaire de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, il assure l'élaboration et la mise à jour des outils de pilotage relatifs aux activités de guichet (établissements de crédit, clients institutionnels et particuliers) et de tri dans les caisses du réseau et la gestion de la relation avec les clients institutionnels. Il pilote les transports de pièces sous-traités ainsi que les prestations internes de transports de billets assurées par les deux plateformes logistiques. Il définit l'organisation et les procédures à mettre en œuvre dans le réseau des caisses de la Banque. Il signe les conventions de recyclage. Il est chargé du contrôle permanent et du contrôle sur place des activités de recyclage des valeurs réalisées par des acteurs externes.

Il a un rôle d'expertise et de support opérationnel pour les questions techniques. Il réalise des études sur les machines de tri des billets, les équipements annexes et les méthodes associées, ainsi que celles sur les capteurs et sur les billets (y compris au titre du centre de test de tri des billets pour le compte de l'Eurosysteme). Il gère une plateforme de tests pour les machines de recyclage.

Il coordonne les projets de modernisation des caisses de la Banque. Il veille à la formation des futurs utilisateurs et à la bonne gestion du changement jusqu'au démarrage de la nouvelle organisation. Il accompagne le management local des caisses et des centres fiduciaires dans la réalisation de ses missions de formation à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail et prépare, en lien étroit avec la direction de la Formation et de l'Université, le programme de l'École du fiduciaire de l'Université Banque de France.

2.6.2. Le service de caisse et de l'or

Il assure la fonction de dépositaire/conservateur des réserves de change en or et des dépôts de tiers en or, tant en France qu'à l'étranger, que l'or soit sous forme alloué ou non alloué, et, à ce titre, il tient la comptabilité d'inventaire afin de pouvoir fournir des chiffres probants à la direction Financière de la Banque. Il est responsable de la gestion des opérations d'inventaire des stocks et de la mise aux normes des matières. Il effectue toutes opérations sur l'or des réserves ou l'or de tiers résultant d'opérations de marché réalisées par la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations. Il assure une mission de dépositaire, au sens large, des valeurs qui lui sont transmises par les unités du réseau, par les unités de la Banque ou par des administrations publiques, afin de les conserver dans le respect des exigences légales. Il gère la caisse d'échanges de Paris qui effectue principalement des opérations d'échange avec le public dont les opérations de reprise des pièces de collection de la Monnaie de Paris et les échanges de Franc Pacifique et de Franc des Comores contre euros.

2.6.3. Le centre opérationnel de contrôle et de pilotage des transports

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique et la réception des livraisons de billets des imprimeurs et des autres banques centrales de l'Eurosystème. Il gère les moyens de transport des billets sur tout le territoire avec un pôle transport nord basé à Paris la Courneuve et un pôle transport sud basé à Chamalières. Les deux pôles seront gérés par un manager unique avec possibilité de mutualisation des moyens humains. Chaque garage continuera à se voir attribuer des missions en propre par le pôle de pilotage des encaisses.

L'organisation du centre opérationnel de contrôle et de pilotage des transports est structurée comme suit :

- un pôle approvisionnement des valeurs regroupant le stockage des valeurs (opérationnelles et stratégiques), la gestion des convois de fonds de la Banque et les écritures comptables ;
- un pôle de contrôle permanent comprenant la cellule de contrôle BCN et les contrôles qualités level2 ;
- un pôle transport nord ;
- un pôle transport sud.

Concernant les pôles transport, chacun restera rattaché à son CSE respectif.

2.6.4. Le centre fiduciaire de Paris La Courneuve

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique.

L'organisation du CFPLC est structurée comme suit :

- un pôle production, en charge du fonctionnement du centre, des ateliers de tri et de l'accueil des transporteurs de fonds ;
- un pôle de maintenance ;
- un pôle de contrôle permanent.

Le CFPLC comprend également un pôle sûreté et sécurité dont le responsable est le directeur du centre fiduciaire de PLC, ce dernier étant en charge de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du site de Paris La Courneuve.

2.6.5. Le centre fiduciaire Nord de France

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique.

L'organisation du CEFINOF est structurée comme suit :

- un pôle production, responsable du fonctionnement du centre, des ateliers de tri et de l'accueil des transporteurs de fonds ;
- un pôle de maintenance ;
- un pôle de contrôle permanent.

Le CEFINOF comprend également un pôle sûreté et sécurité dont le responsable est le directeur du centre fiduciaire.

2.7. La direction des Études et de la Surveillance des paiements

Elle est chargée des études sur l'euro numérique de détail, le fiduciaire et les moyens de paiement scripturaux, dont elle assure également la surveillance. La direction a sous sa responsabilité la lutte contre la contrefaçon des billets. Elle pilote les collectes statistiques et réglementaires sur les moyens de paiement scripturaux.

2.7.1. La cellule opérationnelle paiements

Elle assure l'administration de la plateforme de partage des identifiants bancaires signalés pour motif de fraude instaurée par la loi du 6 novembre 2025 contre la fraude bancaire, ainsi que les relations avec les établissements participants. À titre transitoire, elle assure également ces mêmes fonctions pour la plateforme de gestion de l'Euro numérique dans le cadre de la phase pilote du projet.

2.7.2. Le service des moyens de paiement scripturaux

Il est responsable des études concernant les moyens de paiement scripturaux, le fiduciaire et l'euro numérique. Il contribue ainsi à définir la politique de la Banque dans ces domaines, tant sur le plan national qu'europeen, au sein de l'Eurosystème et auprès de la Commission européenne. À ce titre, il assure notamment le secrétariat du comité national des moyens de paiements (CNMP), instance de place où l'ensemble des représentants des acteurs de l'offre de moyens et d'infrastructures de paiement et des utilisateurs des moyens de paiement sont représentés afin de définir les grandes orientations pour le développement de tous les moyens de paiement.

Il est également responsable de la surveillance des moyens de paiement scripturaux afin de garantir la confiance dans leur utilisation. Il assure ainsi le secrétariat de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), réunissant l'ensemble des parties prenantes et dont la mission est de définir les moyens de garantir un niveau de sécurité élevé des paiements en France.

Pour accomplir ses missions, il pilote les collectes de statistiques réglementaires sur les moyens de paiement scripturaux, lui permettant d'établir une cartographie de leur usage et de recenser les statistiques de fraude. Ces données sont consolidées à destination de la BCE et la BRI.

2.7.3. Le service des études fiduciaires

Il est chargé des études sur les activités fiduciaires, notamment celles portant sur les prévisions de besoins en billets et pièces. Il élabore et diffuse également les statistiques générales et opérationnelles du domaine fiduciaire sous forme de tableaux de bord commentés de l'activité fiduciaire interne et externe pour les besoins des services opérationnels et de pilotage.

Il assure la coordination des activités externes (relations internationales du domaine fiduciaire et relations avec la filière fiduciaire) ainsi que la gestion de la communication interne et externe du domaine fiduciaire.

2.7.4. Le service de lutte contre la contrefaçon

Il est chargé du traitement et de l'analyse des contrefaçons euro trouvées en circulation, de la formation à l'authentification et des tests de résistance à la contrefaçon. Il travaille en collaboration avec les forces de l'ordre et la justice afin d'apporter un support technique aux équipes enquêtrices et de remonter les informations les plus pertinentes possible pour lutter contre les filières de production et de diffusion illégales. Au titre du système européen de gestion des contrefaçons, il héberge le centre national d'analyse des contrefaçons (NAC) et le centre européen d'analyse des contrefaçons (CAC). Il gère également les billets mutilés.

Il abrite le centre de recherche contre la contrefaçon (CRC), qui, offre des services aux banques centrales et aux producteurs privés.

2.8. La direction Informatique des moyens de paiement

Elle regroupe l'ensemble des activités informatiques de la DGMP.

2.8.1 La cellule de contrôle

Elle réalise les contrôles GRECO suivant le plan de contrôle mis en place avec le SCPR, notamment sur les habilitations, suit les plans d'actions (incidents, risques, contrôles non conformes) et accompagne les audits.

2.8.2 La cellule PMO

Elle apporte une expertise méthodologique et assure l'homogénéité des pratiques de gestion de projets auprès des équipes de la DIMP. Elle contribue au pilotage de la trajectoire SI DGMP et des portefeuilles de projets en adéquation avec la stratégie métier. Elle propose une consolidation d'information au niveau de la direction sur l'ensemble des activités.

2.8.3 Le service support DGMP

Il est responsable du support de niveau 1 sur les applications du périmètre DGMP.

Il est le point d'entrée des utilisateurs en cas d'incident ou de demande d'assistance. Il peut être conduit à solliciter les MOA/MOE en niveau 2.

2.8.4 Le service du système d'information des Moyens de paiement

Il assure les activités de maîtrise d'ouvrage sur les applications des périmètres DAF et DESP. À ce titre il est responsable de la collecte du besoin et des spécifications et assure les recettes. Il est support de niveau 2 pour les applicatifs gérés au sein du service.

2.8.5 Le service du système d'information de la Fabrication des billets

Il assure les activités de maîtrise d'ouvrage sur les applications de la Fabrication des billets, hors bas niveau. Il est responsable de la collecte du besoin, des spécifications et des recettes. Il est support de niveau 2 pour les applicatifs de son périmètre.

Il est responsable des relations avec les prestataires pour les applicatifs non développés en interne et du pilotage des instances de pilotage des prestations. Il suit les incidents et les demandes d'assistance.

2.8.6 Le service informatique industrielle

Il assure le bon fonctionnement de la couche logicielle des machines industrielles installées sur les sites de la DGMP (machines de tri, machines d'impression, automates, etc...), ainsi que la vidéosurveillance de la circulation fiduciaire (ViFid).

Au sein de ce service informatique industrielle, se tient le service informatique industrielle de Chamalières.

2.8.7 Le service infrastructure, développement, exploitation de la Fabrication des billets

Il est chargé d'assurer les développements des logiciels de la Fabrication des billets, du bon fonctionnement du SI sureté/sécurité et de la gestion des serveurs et du réseau de la Fabrication des billets.

2.8.8 Le service euro numérique

Il assure les missions de maîtrise d'ouvrage du projet d'euro numérique.

Le Directeur général des moyens de paiement

Le Secrétaire général

Erick Lacourrège

Claude Piot